



## BULLETIN D'INFORMATION 2014 - N° 6 du 13/06/2014

### Confirmation de la date de mise en application du Décret n° 2012-25 du 09 janvier 2012 relatif au caractère collectif et obligatoire des garanties de protection sociale complémentaire

Nous avons interrogé une représentante de la DGSS « Direction Générale de la Sécurité Sociale » lors d'une Commission Paritaire Mixte au Ministère du Travail le 27 mars 2014. Celle-ci pensait que l'ANI « Accord National Interprofessionnel » du 11 janvier 2013 pouvait avoir aligné la date de mise en application du décret de janvier 2012 à 2015 également.

La DGSS vient de nous confirmer par l'intermédiaire de notre représentant du Ministère qu'il n'en est rien !

La date d'application avait été repoussée au 1 juillet 2014 et doit être respectée.

Nous rappelons que ce texte concerne les entreprises ayant un collègue Cadre bénéficiant d'une Protection Santé et que cette mesure consiste à supprimer toute discrimination au sein des entreprises.

Nous vous joignons le texte initial du décret du 9 janvier 2012.

Nous pensons que l'administration sera souple quant au retard éventuel de certaines entreprises d'autant que l'adhésion en cours d'année est parfois difficile.

Dans les petites structures ne disposant pas de représentant du personnel, cette mise en place se fait avec remise aux salariés non cadre d'une Décision Unilatérale du Chef d'Entreprise. Vous pouvez vous rapprocher de votre Expert-comptable qui saura vous conseiller, mais les organismes assureurs que vous consulterez sauront également le faire.

Enfin, sachez que dans le cadre de l'ANI du 11 janvier 2013, nous avons entamé les négociations obligatoires dans la Branche, même si nous sommes toujours dans l'attente de plusieurs décrets depuis début 2014

**Pdf joint : décret n° 2012-25 du 09 janvier 2012**

**CHAMBRE SYNDICALE 3D**

***Désinfection, Désinsectisation et Dératisation***

39/41 rue Louis Blanc 92400 COURBEVOIE ☒ 92038 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Tél. 01 43 34 76 20 – Fax. 01 43 34 76 18 – e-mail. [secretariat@cs3d.info](mailto:secretariat@cs3d.info) – Site Internet. [www.cs3d.info](http://www.cs3d.info)